

Quand entreprendre mes premières démarches ?

Le plus tôt possible ! Dès la fin du premier trimestre de grossesse, n'hésitez pas à faire votre demande d'obtention de place dans l'une de nos structures municipales. Les demandes faites le plus en amont possible sont bien évidemment celles qui seront prises en priorité. Prenez rendez-vous au service petite enfance afin de constituer votre dossier.

Quel mode de garde choisir ?

Accueil collectif, familial, halte garderie, multi-accueil : si ces termes ne vous évoquent rien de bien précis, rassurez-vous ! C'est le cas de la majorité des jeunes parents qui poussent pour la première fois les portes du service petite enfance. Pour vous aider à y voir plus clair, le service petite enfance se tient à votre disposition. En tenant compte de votre souhait et selon différents critères (places disponibles, âge de votre enfant, nombre de jours de garde/semaine...) le service petite enfance répondra à votre demande de garde suite à l'étude de celle-ci en commission d'admission.

Quand serai-je informé de l'acceptation de mon enfant dans un des établissements ?

Les demandes d'accueil régulier sont étudiées en commission municipale. La décision d'admission est adressée à la suite de la commission par le service Petite Enfance à la famille. L'admission définitive de l'enfant est subordonnée à la production d'un certificat d'aptitude à la vie en collectivité par le médecin traitant.

Sauf cas d'urgence, le dossier de l'enfant doit être complet avant l'admission :

- livret de famille à jour
- attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- copie des vaccinations
- numéro d'allocataire CAF ou MSA
- copie de la carte vitale
- avis d'imposition N-1 pour les 2 parents
- contrat de travail pour les 2 parents ou extrait K-bis
- 3 derniers bulletins de salaire pour les 2 parents
- Justificatif pension alimentaire (perçue/versée)

Bienvenue à la Ludothèque !

Voilà le paradis du jeu pour les petits Gardéens âgés de moins de 6 ans ! Accompagnés de leurs parents, grands-parents ou de leurs assistantes maternelles, ils y viennent pour jouer, se retrouver, se détendre... s'amuser ! La Ludothèque n'est pas un mode de garde mais un espace convivial encadré par une éducatrice de jeunes enfants et une animatrice CAP Petite Enfance. Elles assurent l'accueil au quotidien. Disponibles et à l'écoute, elles favorisent les échanges et le partage autour du jeu entre enfants et parents.

Des ateliers à thèmes sont proposés en collaboration avec les parents, sur un mode évolutif et ouvert, pour l'éveil de l'enfant et surtout le plaisir de tous.

Renseignements : 04 98 01 15 97
Avenue Jean Bartolini



Les modes de garde pour jeunes enfants

(3 mois - 4 ans)

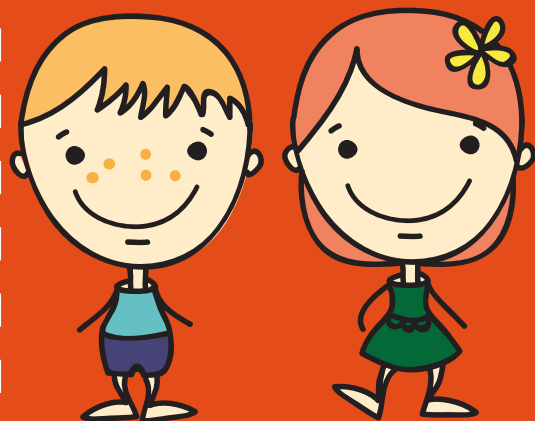
proposés par la Ville de La Garde



Pourquoi l'entrée en structure ou chez une assistante maternelle se fait-elle principalement en septembre ?

Le départ des "grands" en petite section de maternelle libère des places au sein des établissements et chez les assistantes maternelles. Le service petite enfance fonctionne en grande partie sur l'année scolaire mais il est possible d'obtenir une place en cours d'année en fonction des désistements, déménagements...

Renseignez-vous !



Projecteur sur les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants

Les couches sont fournies dans nos 5 établissements d'accueil.

■ Le multi-accueil familial Les Lutins

La structure Les Lutins propose un accueil familial régulier, occasionnel ou d'urgence aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans dont les parents travaillent et demeurent sur la commune.

Les enfants bénéficient à la fois d'un accueil personnalisé (au domicile d'une assistante maternelle agréée employée par la ville) et de temps collectifs organisés au sein de la crèche (éveil corporel, artistique, contes...).

Capacité : 70 places

Amplitude horaire : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Le + : une personne dédiée exclusivement à l'enfant.

Large amplitude horaire. Des repas élaborés par l'assistante maternelle à partir de produits frais. Des temps d'accueils jeux collectifs au sein de la crèche. Les couches fournies par l'établissement.

■ Les 3 multi-accueils : Anne Frank, Les Elfes, Lei Drolles

Nos 3 multi-accueils proposent un accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans dont les parents travaillent et demeurent sur la commune. Répartis généralement en tranches d'âge, les enfants sont encadrés par des professionnels de la puériculture. Conformément à l'article R 2324-43 du Code de la santé publique "L'effectif du personnel placé auprès des enfants est d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent".

Capacité :

> Anne Frank : 40 places

> Les Elfes : 30 places

> Lei Drolles : 40 places

Amplitude horaire : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le + : un apprentissage des règles de vie en communauté. La souplesse du dispositif multi-accueil. Couches et repas fournis par les établissements.

■ La halte Garderie Les Gardinoux

Vous ne travaillez pas, vous cherchez un emploi, vous êtes en congé parental et vous avez envie de vous soulager un peu, par moments, de la garde de vos enfants ? Avoir un peu de "temps pour vous" vous semble impossible ? Il existe une solution : la halte garderie.

La halte garderie propose un accueil collectif occasionnel qui permet aux parents de vaquer à leur occupation tout en offrant à l'enfant des activités d'éveil, un apprentissage du partage et de la vie en collectivité, un espace de repos.

Capacité : 10 places (réservé aux enfants de 3 mois à 4 ans). Accueil à l'heure ou à la demi-journée (sans contrat d'accueil) en fonction des places disponibles et sur réservation.

Amplitude horaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf mercredi 17h.

Le + : un moyen de retrouver du temps pour vous sans vos enfants lorsque vous ne travaillez pas. Couches fournies par l'établissement.

Attention : pas de repas servis sur place.

Nos établissements concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, dès lors que leur handicap ne nécessite pas une attention telle que le personnel ne puisse plus assurer la prise en charge et la surveillance des autres enfants. L'admission de ces enfants sera examinée en commission municipale après avis du médecin de l'établissement.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés accueille et entoure votre enfant dans les différents modes d'accueil municipaux.

La Ville de La Garde gère **5 établissements d'accueil*** de jeunes enfants (de 3 mois à 4 ans) et une ludothèque dans lesquels évoluent des équipes de professionnels investis.

Des partenariats avec des **intervenants extérieurs** (musiciens, conteuses, plasticiens...) et d'**autres structures municipales** (Pôle Municipal Multisports, médiathèque...) permettent de proposer tout au long de l'année sur l'ensemble des établissements des activités variées et adaptées aux tout-petits.

*encadrés par le code de la santé publique

Objectif :
le bien-être
et l'épanouissement
des plus jeunes !

Maison de la Petite Enfance

Avenue Jean Bartolini

83130 La Garde

Tél : 04 98 01 15 99

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Fermé le jeudi

